



SEANCE du 8 juin 2022.

DELIBERATION 2022-18

Bi mila hogaita bi urtean ekainaren 8a, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

**Horziren/Présents :** Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

**Ez ziren hor / Absents :** Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE.

**Procuration :** Betti ERROTABEHÈRE (donne procuration à Antton DUHALDE).

**Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance :** Laurence MENDIBOURE

### Nomenclature : 8.4

**Objet : Projet mise en valeur de l'Eglise communale et du cimetière-Tranche 2-Autorisation du Maire pour le lancement de l'étude et demande de subvention.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que la 1ere tranche des travaux de l'église relative à la refecton des façades du bâtiment et de l'éclairage public à fait l'objet d'une délibération d'approbation le 29 mars 2021 (delib 2021-11), le marché de maîtrise d'oeuvre désignant Mme Joly architecte du chantier avait été approuvé par délibération le 23 novembre 2021 (delib 2021-41) pour un montant de 29 880 euros TTC.

Dans un premier temps Mme JOLY a réalisé une estimation des travaux pour la première tranche évaluée à 262 735.50 euros HT. Cette première tranche a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental.

Il s'agit désormais d'amorcer la tranche 2 du projet de valorisation de l'Eglise, à savoir "le cimetière", avec une rénovation du mur de clôture et la valorisation des allées du cimetière. M. le Maire propose dans un premier temps de demander un estimatif et une étude à Mme JOLY déjà titulaire de la tranche 1 et solliciter également deux autres architectes par le biais d'une procédure de marché adaptée restreinte.

Il explique qu'à la suite d'échanges avec nos partenaires financiers, notamment avec les services de la Préfecture et le Conseil Départemental, il serait judicieux d'amorcer dès à présent cette deuxième étape du projet.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

**APPROUVE** le lancement de la tranche 2 du projet de mise en valeur de l'Eglise communale et du cimetière.

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet :

- Lancement étude et marché correspondants.
- Demande de subvention DETR et subvention départementale.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie
	.....

<b>Le Maire/Auzapeza</b>
<b>Xavier LACOSTE</b>

Déla/Convocation : 03-06-2022 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 14 Hor zirenak / Présents : 12 Alde direnak / Votes pour : 13 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0
---

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216402735-20220608-DELIB\_2022\_18-DE